

Questions orales

[Traduction]

LE REVENU NATIONAL**LA COMPLEXITÉ DE LA FORMULE CONCERNANT LE CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES ENFANTS**

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Dans une lettre que j'ai reçue de son collègue, le ministre du Revenu national, celui-ci me dit qu'il s'attend à avoir une formule beaucoup plus simple pour les personnes qui ne produiront de déclaration que pour obtenir le crédit d'impôt au titre des enfants l'année prochaine. Il ajoutait dans cette lettre qu'il m'a envoyée qu'il devrait être également possible de simplifier les formalités et ainsi réduire les coûts d'administration.

Le ministre nous dirait-elle si elle partage le point de vue de son collègue selon que la formule de demande du crédit d'impôt au titre des enfants a été inutilement compliquée cette année et a coûté beaucoup d'argent au contribuable canadien en frais d'administration supplémentaires?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si nous manquons de questions à la Chambre cet après-midi, mais celle-ci n'est certainement pas nécessaire.

Des voix: Oh, oh!

Mlle Bégin: J'ai dit plusieurs fois au cours du débat sur le Bill C-10 en novembre dernier—le député n'a probablement pas suivi ce débat—que nous regrettons d'avoir à demander à la population canadienne de remplir l'annexe 10, qui est compliquée, comme le sont toutes les formules d'impôt, je dois le reconnaître. J'ai dit que des programmes, des manuels et des colloques de formation à l'intention du personnel supplémentaire de Revenu Canada pour la présente année financière étaient déjà en voie de préparation. Cela a été expliqué très souvent, et je réponds donc au député que je conviens avec mon collègue que, l'année prochaine, les mères de famille n'auront à remplir qu'une formule simple et plus courte.

* * *

LA CONSOMMATION**LA PUBLICITÉ TROMPEUSE AU SUJET DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES ENFANTS**

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, le ministre a certainement cloué le bec à son collègue, le ministre du Revenu national, avec cette réponse.

J'aimerais poser une question supplémentaire au ministre de la Consommation et des Corporations. Des Canadiens de toutes les régions du pays et plusieurs députés se sont plaints de la publicité trompeuse du ministère de la Santé et du Bien-être social au sujet du crédit d'impôt pour les enfants. Le ministre ou son ministère ont-ils pu faire enquête sur cette publicité? Peut-il nous en donner des nouvelles? Fera-t-il quelque chose à ce sujet? A-t-on raison de prétendre qu'un ministère ne fait jamais quoi que ce soit pour déplaire à un autre ministère?

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Ma question s'adressait au ministre de la Consommation et des Corporations.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Fraser Valley-Ouest.

[M. Buchanan.]

L'ENVIRONNEMENT**LES MESURES VISANT À EMPÊCHER L'ÉCOULEMENT DU PÉTROLE DU PÉTROLIER «KURDISTAN»**

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'Environnement. Vu les récents événements relatifs à la nappe de pétrole qui a mystérieusement disparu et la possibilité d'une nouvelle fuite de pétrole, le ministre peut-il garantir à la Chambre que si la situation s'aggrave, il continuera à s'occuper personnellement du problème jusqu'au bout au lieu de remettre l'affaire entre les mains du ministre des Transports, des gouvernements provinciaux et des gouvernements municipaux?

Peut-il nous garantir que si une nappe de pétrole se dirige vers les côtes et menace l'environnement marin, nous ne trouverons pas encore devant la même situation que celle qui s'est produite en Colombie-Britannique quand les divers échelons gouvernementaux ne sont pas arrivés à s'entendre sur une solution au problème? Peut-il garantir à la Chambre qu'on ne répétera pas les mêmes erreurs et qu'il s'occupera lui-même du problème au lieu d'en confier le soin à d'autres?

L'hon. Len Marchand (ministre d'État (environnement)): Monsieur l'Orateur, je ferai certainement mon travail, mais le député essaie certainement de faire le malin parce qu'il sait très bien que dans ce cas-ci, les opérations relèvent avant tout de la garde côtière et du ministère des Transports. Je n'ai rien à ajouter à ce sujet, mais je tiens à garantir au député que tous les ministères en cause, tant à l'échelon provincial qu'à l'échelon fédéral, collaborent très étroitement pour résoudre le problème.

* * *

LES AÉROPORTS**CASTLEGAR—LA SÉCURITÉ D'EMPLOI DU PERSONNEL**

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Étant donné qu'à compter du 31 mars, la ville de Castlegar ne participera plus à l'exploitation de l'aéroport de Castlegar et que la firme qui doit prendre la relève ne sera peut-être pas prête à entrer en activité dès le 1^{er} avril, on a proposé que les employés du ministère des Transports en poste à Penticton déménagent à Castlegar entre-temps. Ce déménagement aurait pour effet de menacer la sécurité d'emploi des employés en service à Castlegar. Le ministre aurait-il quelques commentaires à nous offrir à propos de cette situation pour rassurer les employés de Castlegar?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je dois avouer que mes collaborateurs ne m'ont saisi d'aucun problème concernant le transfert d'une administration à l'autre. Je prends note cependant de la question du député et j'examinerai la situation sans tarder.